

## Descriptifs des postes à pourvoir pour l'entretien des sentiers de la RH

**Important** : les **assurances obligatoires** pour assurer la protection des bénévoles sont souscrites par la RH.

2 profils sont recherchés :

### **1- Baliseurs :**

#### Fonction :

Entretien du balisage en place sur les sentiers et contrôle de la praticabilité d'un secteur de sentier permanent de la RH. Chaque secteur couvre de 7 à 12 km de sentiers suivant la configuration du sentier : sentiers, chemins forestiers, route.

#### Tâches à assurer :

- Entretien du balisage 2 à 3 visites du circuit par an en fin d'hiver et au printemps. Nettoyage de la signalétique (balises, flèches), desserrage des vis, complément de balisage si nécessaire après chute d'arbre ou travaux forestiers.
- Contrôle de la praticabilité : identification des travaux à réaliser : tronçonnage si chute d'arbre ou arbre dangereux, zones à débroussailler, poteaux à sceller, déviation à mettre en place si chemin devenu impraticable, terrassement pour consolider des passages difficiles. Prise de photos pour aider à la préparation du chantier.
- Communication des travaux à réaliser au responsable des sentiers de la RH qui sera chargé de mettre en place une équipe spécialisée pour la réalisation de ces travaux.

#### Composition des équipes par secteur à entretenir :

1 responsable par secteur et 1 adjoint.  
2 à 3 équipiers.

#### Matériel nécessaire fourni par la RH à la demande :

- Signalétique : balises de continuité, flèches avec indications, peinture si nécessaire
- Visseuse-dévisseuse
- Vis, tirefond,
- Marteau, arrache-clou
- Petit pulvérisateur avec produit à vitre ou autre, chiffons
- Sécateur, coupe-branche

### **2- Bénévoles pour les chantiers**

#### Tâches à assurer

Suite aux informations remontées par les responsables de sentier, des équipes sont constituées à la demande pour réaliser les travaux : tronçonnage d'arbres tombés obstruant les chemins, débroussaillage, scellement de poteaux, petits travaux de terrassement pour consolider des passages dangereux,...

#### Profils

- **Personne sachant manier tronçonneuse et débroussailleuse**
- Autres personnes en appui pour maniement fourches, pelle et pioche.

#### Matériel fourni par la RH :

1 tronçonneuse thermique et 2 tronçonneuses électriques

3 débroussailleuses thermiques  
1 taille-haie thermique  
Fournitures nécessaires au fonctionnement du matériel  
2 tourne-bois  
Quelques pioches, pelles.

Des bénévoles peuvent compléter si nécessaire et si ils sont d'accord avec leur propre matériel.

### **3- Formation au balisage :**

Formations de baliseur assurées par la FFRandonnée pour les bénévoles licenciés fédéraux et formation interne.

### **4- Sécurité**

#### **Sécurité sur un chantier**

La sécurité de chaque chantier est placée sous **la coordination du responsable du chantier**.

Le responsable veille à l'utilisation d'outils adaptés et en état, ainsi qu'au port des équipements de protection individuelle (lunettes, gants, casque...).

Chaque participant doit avoir en permanence à l'esprit sa propre sécurité et celle des autres personnes sur le chantier (autres intervenants sur le chantier et présence éventuelle de tiers).

Aucune tâche ne sera demandée à un intervenant si ce dernier juge lui-même qu'il n'a pas la formation, ou les aptitudes ou les moyens pour la mener à bien.

Les interventions présentant un risque particulier (ex: utilisation d'outils motorisés - manutention de charges lourdes - travaux avec accès délicat ....) seront confiées aux personnes disposant des qualifications requises, avec supervision permanente du responsable qui arrête avec le (ou les) intervenant (s) la méthodologie et les outils adaptés ainsi que les périmètres de sécurité.

### **5- Assurances des bénévoles**

Pour les adhérents bénévoles qui interviennent sur les chantiers, une assurance en responsabilité civile et individuelle accidents est obligatoire.

Deux cas de figure :

- Si vous êtes affiliés à la FFRandonnée, vous êtes déclarés comme baliseur et c'est l'assurance fédérale qui vous couvre.
- Si vous n'êtes pas affiliés, la RH a souscrit une assurance complémentaire auprès de Groupama qui garantit une assurance en individuelle accident pour ceux qui travaillent sur les chantiers.

### **6- Frais de déplacement**

Les frais de déplacement des bénévoles lorsqu'ils se rendent sur les sentiers ou bien sur les chantiers programmés, sont pris en charge par la RH selon le barème en vigueur.

Une demande de remboursement de ces frais est à demander à la trésorière et à compléter une fois par an en septembre.

Le responsable des sentiers et les membres du comité de la RH. Grand merci à Alain Clément pour la préparation du document.